

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 4, après la mention :

« 1° »,

insérer le mot :

« Soit ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 5, après la mention :

« 2° »,

procéder à la même insertion.

III. – En conséquence, à l'alinéa 6, après la mention :

« 3° »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.